

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-7 24SGADL0091

SEANCE DU
27 JUIN 2024

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 53
<u>Date de convocation :</u> 21 juin 2024
<u>Date d'affichage :</u> 28 juin 2024

<u>OBJET :</u> Mise à jour des AP/CP

<u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 68
<u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 68
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers :</u> ayant donné pouvoir : 15 n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 27 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE

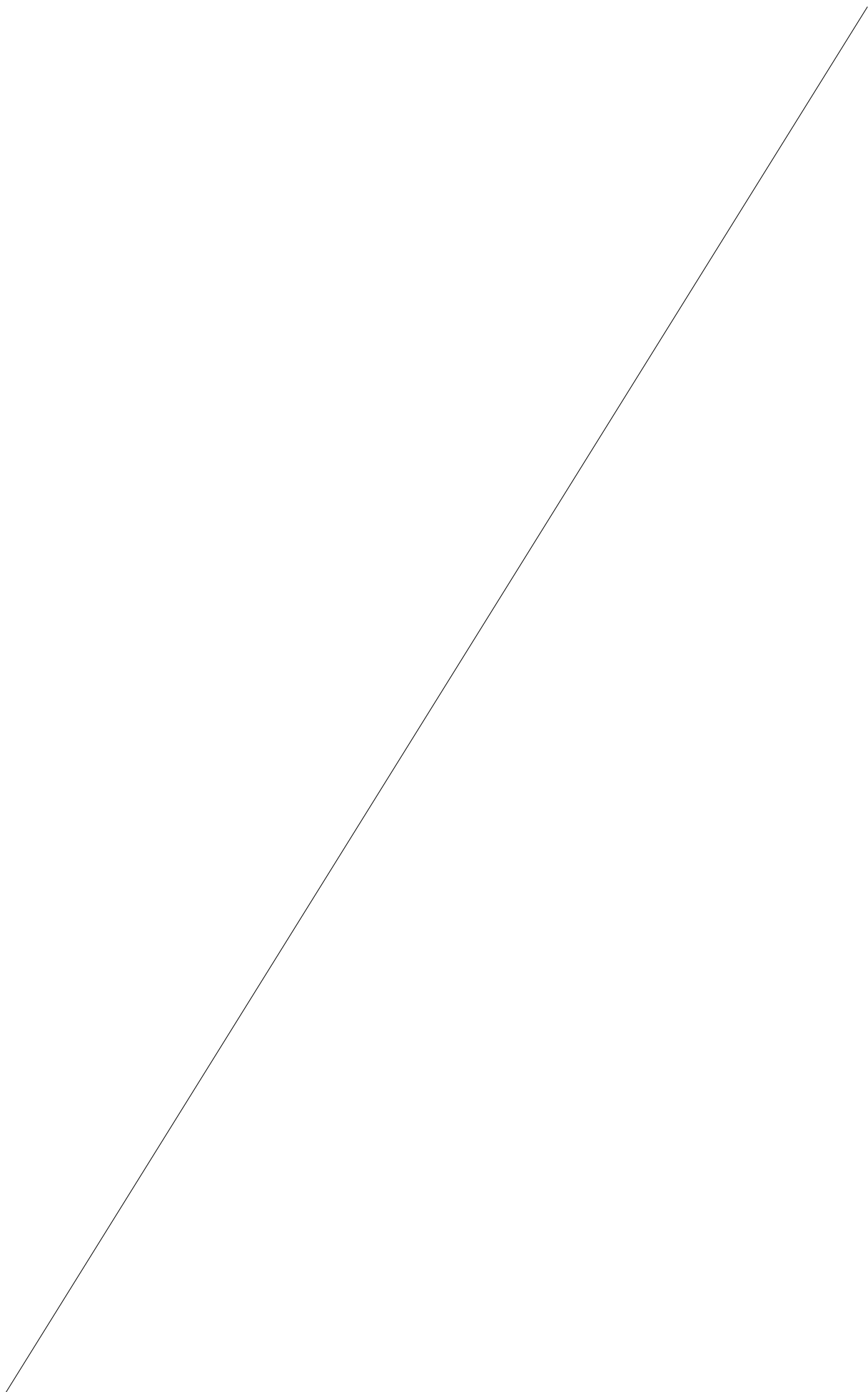
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Frédéric MARASCIA
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. LAUBERAT (pouvoir à M. Georges LACOUR)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
Mme PICARD (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Abdoulkader ATTEYE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Barbara SARANDAO



Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'article L. 2311-3 du Code général des collectivités territoriales relative au vote du budget d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux caractéristiques des autorisations de programme,

Le rapporteur expose :

« Par délibération du 22 janvier 2015, la Communauté Urbaine a acté la possibilité de recourir à la gestion en AP/CP pour une partie de ses dépenses d'investissement. Cette modalité de gestion permet notamment une meilleure lisibilité du budget en identifiant les opérations dont l'exécution est pluriannuelle et donc des engagements financiers de la collectivité en cours ou à venir.

Pour le budget principal, le détail et les modifications (identifiées en rouge) des différentes AP/CP sont joints en annexe au présent rapport.

Il est proposé d'augmenter le montant de l'autorisation de programme Technopole ainsi que les crédits de paiements pour l'année 2024 pour traduire comptablement les derniers flux financiers. Par ailleurs, il est proposé d'augmenter le crédit de paiement de l'année 2024 de l'AP concernant l'aménagement de la Place Schneider au Creusot.

Il est également proposé de fusionner les autorisations de programme pour les opérations Aides à la Pierre (Aides aux bailleurs sociaux) et OPAH (Aides aux propriétaires) en une seule autorisation de programme dénommée Attractivité Résidentielle et d'y intégrer les modifications de la convention aides aux bailleurs sociaux.

Ainsi, le récapitulatif des autorisations de programme en cours est le suivant :

Autorisation de programme	Crédits de paiement
---------------------------	---------------------

Libellé	Montant	Antérieurs	2022	2023	2024	2025 et +
Ilots Jaurès	1 518 351		159 247	444 341	505 046	100 000
Aide à la pierre	-	-	-	-	-	-
OPAH - Aides propriétaires	-	-	-	-	-	-
Attractivité Résidentielle	6 785 354	1 345 505	820 315	685 272	1 635 000	2 299 262
Montceau le Plessis	1 600 000		12 000	600	200 000	1 387 400
Montceau Cinéma	1 500 000			0	600 000	900 000
Requalif.secteur "Foch-Verdun"	2 515 112		2 020 112	424 704	70 296	
Place Schneider	2 200 000				300 000	1 900 000
Mach 2	1 717 965	273 686	24 279	88 946	600 000	731 054
Aménagement bd du 8 mai	7 173 672	4 711 449	1 941 778	270 445	250 000	
Aménagement centre de Gélénard	1 370 978	716 378	87 468	57 941	350 000	159 191
Eurovélo	2 688 667	340 387	1 133 067	59 900	820 000	335 313
Trx eaux pluviales urbaines SDA	11 899 649		357 076	1 165 949	1 904 300	3 899 324
Trx eaux pluviales urbaines HSDA			352 680	667 336	478 750	3 074 234
Quai de transfert	1 519 155		38 190	1 320 396	160 569	
Recyclerie communautaire	2 850 000	733 600	55 957	78 971	1 773 000	208 472
Immeuble le thiellay	2 959 000	599 637	39 469	240 678	1 362 930	716 286
Villa Perrusson	3 149 111	2 340 003	340 166	339 225	129 717	
Aménagement des points d'appui	570 566	358 064	157 581	29 910	25 011	
Matériel de transport 2ème prog	6 808 500	141 156	643 450	1 891 212	2 344 813	1 787 869
Programme Pluriannuel de Voirie	9 300 000	937 555	1 628 007	1 742 580	1 800 000	3 191 858
Fds de concours chemins ruraux	895 000	29 051	85 006	138 172	130 000	512 771
Ouvrages d'art	2 162 448	119 934	406 170	853 649	421 000	361 695
Matériel technique	694 800	172 584	116 077	255 904	61 000	89 235
Aménagement de proximité de voirie et trottoirs	2 250 000		184 725	433 350	500 000	1 131 926
Technopole	14 989 620	6 664 620	1 670 502	4 710 280	1 944 218	
Montceau Le Magny	782 000			0	350 000	432 000
Sanvignes Centralité	600 000			23 190	250 000	326 810
Campus Universitaire	1 500 000			0	200 000	1 300 000
	103 605 132	30 738 793	12 273 322	15 922 950	19 165 650	25 194 700

Pour le budget assainissement collectif, le détail et les modifications (identifiées en rouge) des différentes AP/CP sont joints en annexe au présent rapport.

Pour tenir compte notamment, de l'évolution des opérations, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement pour l'année 2024, pour les autorisations de programme concernant la rénovation des usines de dépollution et les travaux sur réseaux usées.

Ainsi, le récapitulatif des autorisations de programme en cours est le suivant :

Autorisation de programme		Crédits de paiement				
Libellé	Montant	2021	2022	2023	2024	2025 et +
Rénovation usines de dépollution	3 076 161	360 568	426 675	254 172	599 000	1 435 746
Trx sur réseaux eaux usées	27 533 481		1 296 953	2 581 107	5 350 500	18 304 921
Totaux	30 609 642	360 568	1 723 628	2 835 279	5 949 500	19 740 667

Pour le budget eau potable, le détail et les modifications (identifiées en rouge) des différentes AP/CP sont joints en annexe au présent rapport.

Pour tenir compte notamment, de l'évolution des opérations, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement pour l'année 2024, pour les autorisations de programme concernant les rénovations des réseaux d'eau potable, la protection des ressources et les travaux sur réseau d'eau brute.

Par ailleurs, pour les mêmes raisons, il est proposé d'augmenter le montant de l'autorisation de programme Barrages – Captages ainsi que les crédits de paiements pour l'année 2024.

Ainsi, le récapitulatif des autorisations de programme en cours est le suivant :

Autorisation de programme						
Libellé	Montant	Antérieurs	2022	2023	2024	2025 et +
Barrages / Captages	5 393 979	1 60 433	3 23 951	2 70 4 595	2 205 000	-
Rénovation réseaux eau potable	20 767 715	4 157 222	2 187 331	2 580 469	3 417 500	8 425 193
Protection des ressources	5 743 688	995 703	1 489 985	1 586 367	661 000	1 010 633
Trx sur réseau eau brute	2 268 000		45 733	24 412	450 000	1 747 855
Totaux	34 173 382	5 313 358	4 047 000	6 895 843	6 733 500	11 183 681

Pour le budget transport, le détail et les modifications (identifiées en rouge) des différentes AP/CP sont joints en annexe au présent rapport.

Il est proposé la création d'une autorisation de programme pour le renouvellement de la flotte de bus dont le récapitulatif est le suivant :

Autorisation de programme				
Libellé	Montant	2024	2025	2026
Renouvellement de la flotte de bus	3 300 000	2 200 000	550 000	550 000
Totaux	3 300 000	2 200 000	550 000	550 000

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De voter l'ajustement des échéanciers des Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport ;
- De voter la fusion des autorisations de programme Aides à la Pierre et OPAH en une seule AP Attractivité Résidentielle ;
- De voter l'actualisation du montant des enveloppes consacrées aux programmes Technopôle, et Barrages – Captages.
- De voter la création de l'autorisation de programme pour le renouvellement de la flotte de bus.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 juin 2024
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

